

Historique des IHEDN

Nous publions ici de larges extraits de l'Historique rédigé par Pierre-Yves Savelli, Président de la commission de coordination des trinômes académiques. Nous rappelons aussi que l'APHG et l'Union des associations de l'Institut des Hautes Etudes de Défenses nationale ont signé une convention de partenariat en 2008 afin d'unir leurs efforts pour l'enseignement de la défense à l'école.

« Les Trinômes académiques ont pour objet de donner aux personnels de l'Education Nationale une formation en matière de défense qui repose sur la notion de défense globale et l'idée que la sécurité de la France passe par le rapprochement entre les acteurs militaires et civils de la société.

En septembre 1982 les ministres de l'Education nationale et de la Défense signent un premier protocole dont le but est de rapprocher les communautés enseignante et militaire, dans le respect de leurs responsabilités propres et de développer l'esprit et la culture de défense.

Dans son préambule, ce protocole déclare : « La notion de sécurité est indissociable en France de l'existence d'une communauté nationale façonnée par l'histoire, animée d'un véritable esprit de défense (...)La mission de l'Education nationale est d'assurer une éducation globale visant à former des citoyens responsables.

1987 :

Après plusieurs années d'application du protocole, un premier bilan des actions entreprises est accompli. Un groupe de travail coprésidé par Pierre Garrigue, doyen de l'inspection générale d'histoire et de géographie et Louis Quinio, président de l'Union des associations de l'IHEDN est créé avec mission d'étudier « les mesures pouvant concourir au développement de défense » et de proposer une organisation à mettre en place afin d'assurer " la formation des enseignants en matière de défense". C'est celle des trinômes décentralisée au niveau des académies et placée dans chaque Académie, sous la tutelle du recteur, assisté de l'autorité militaire territoriale et du président de l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN. Ces trois responsables constituent le « trinôme académique » chargé de la mise en œuvre des actions de formation. A l'origine elles consistent en visite d'installation et d'unités militaires et en conférences assurées par des militaires en activité ou des auditeurs de l'IHEDN civils ou militaires bénévoles, les sujets traités couvrent ou le champ de la défense globale

En janvier 1989 le deuxième protocole Education nationale-Défense, officialise leur organisation et confirme leur rôle. Deux types de formation sont retenus :

-une formation initiale dans le cadre de l'enseignement dispensé dans les IUFM pour les futurs professeurs, sous forme de modules d'enseignement de défense

-une formation de perfectionnement, destinée à un public plus large englobant l'ensemble des responsables du système éducatif (inspecteurs d'Académie, inspecteurs pédagogiques régionaux, chefs d'établissement, professeurs d'éducation civique ou d'histoire et de géographie, conseillers d'éducation, psychologues, médecins de santé scolaire...). Cet enseignement est dispensé sous la forme de conférences ou de cycles de conférence et de journées d'étude complétées de visite d'installations militaires ou en relation avec la défense.

En 1995 un troisième protocole est signé qui s'articule autour de trois axes : développement de l'esprit et de la culture de défense, intensification des liens entre les communautés enseignantes et militaires, développement du partenariat dans la lutte contre l'illettrisme et les conduites toxicophiles et dans la prévention du sida.

En 1997 la loi portant réforme du service national (qui est suspendu), votée en octobre 1997, institue le parcours de citoyenneté avec :

-pour tous, garçons et filles l'obligation du recensement à l'âge de 16 ans

-pour tous, garçons et filles, l'obligation de l'appel de la préparation à la défense, entre 16 et 18 ans qui se traduit par une journée (JAPD)

-au delà pour certains, le volontariat militaire, entre 18 et 26 ans.

La loi prévoit que les principes de l'organisation de la défense nationale et de la défense européenne font l'objet d'un enseignement obligatoire dans le cadre des établissements d'enseignement du second degré dès premier et second cycle. Cette disposition est entrée en vigueur dès la rentrée 1998 (voir à ce propos le dossier d'Historiens et Géographes sous la direction de Bernard Phan)

Le BO n° 8 de l'Education nationale rappelle les implications de la loi dans la mission des professeurs, repère dans les programmes d'enseignement les thèmes pouvant supporter l'éducation à la défense et donne un ensemble de référence bibliographique.

En 2007 le quatrième protocole d'accord, signée le 31 janvier 2007, fixe de nouvelles orientations au partenariat Défense- Education Nationale. Après les protocoles de 1982, 1989 et de 1995 il définit les actions communes des deux ministères pour favoriser la formation, l'insertion sociale et l'engagement dans la vie de la nation de tout jeune français en sa qualité de citoyen. Pour la première fois le protocole s'étend également aux coopérations en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Son plan d'action se décline autour de trois axes

-donner à l'enseignement de défense sa juste place dans la formation des futurs citoyens

-contribuer à l'emploi des jeunes et à l'égalité des chances

-créer un dispositif de suivi et d'évaluation complet et cohérent

Une troisième journée nationale des trinômes académiques dans leurs trois composantes est organisée à Paris en mars 2007 avec le triple objectif

-réfléchir ensemble sur la conception des projets portés par les trinômes

-redéfinir les priorités d'action

-favoriser la connaissance mutuelle et stimuler les échanges d'expérience

L'année 2008 est celle du vingtième anniversaire des premières réalisations des trinômes académiques qui a été célébré le 30 mai 2008, à l'Institut de France, avec le concours de l'Académie des sciences morales et politiques. Les deux thèmes principaux de la journée anniversaire ont été les guerres et conflits au XXI^e siècle et l'éducation à la défense dans l'enseignement supérieur »

Pierre -Yves Savelli, Président de la commission de coordination des trinômes académiques